

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-BERNARD du 23 MARS 2016 à 19h30
VALANT PROCES-VERBAL**

Etaients présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Sandrine MAZZOTTI, M. Francis BLOCH, Adjoints au Maire.

MMES Pascale LABART, Marie LABROSSE, Evelyne DOY, Audrey BLANC-MONOT, MM. Pierre-Louis BALLEET, Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : J. GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF), Katia PERRET (pouvoir donné à B. REY), Françoise EYRAUD (pouvoir donné à S. MAZZOTTI)

Secrétaire de séance : P. LABART

Convocation faite le : 17 MARS 2016

publiée le : 17 MARS 2016

Concernant le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars, M. le Maire remercie Mme BLANC-MONOT qui a réalisé le compte-rendu dans les meilleurs délais. La secrétaire de mairie est seule actuellement, et la charge de travail ne diminue pas.

Mme A. BLANC-MONOT fait part d'une remarque sur le compte-rendu : un mot a été changé à la page 5, ce qui change le sens de la phrase : « ... au bout de 9 ans, la zone 2AU *repassera* en zone agricole. »

M. le Maire explique que ces zones 2AU étaient il y a très longtemps en zone A. selon la Loi ALUR, si ces zones ne sont pas utilisées, elles repasseront en zone A.

Pour M. F. BLOCH, suite à une loi de juillet 2015, le délai de 9 ans est maintenu. A savoir de 2010 à 2019 une modification est nécessaire pour ouvrir ces zones à l'urbanisation, au-delà des 9 ans, une révision sera nécessaire. A défaut, ces terrains resteront en zone 2AU.

Mme A. BLANC-MONOT précise que ces terrains ne peuvent pas devenir en zone A car ils ne l'étaient pas auparavant. M. F. BLOCH précise que ces terrains resteront en zone 2AU, et pour les ouvrir en zone U, il faudra modifier ou réviser le PLU.

Pour Mme A. BLANC-MONOT ces zones 2AU ne repasseront donc pas en zone A. Elle explique qu'elle a employé le terme « passera » et non « repassera », et demande la modification du compte-rendu.

M. le Maire est d'accord pour cette correction.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2016 est approuvé à l'unanimité, avec la modification de la phrase suivante, du 1^{er} point relatif à la Présentation de l'étude pour la modification du zonage d'assainissement collectif de Saint-Bernard par le Cabinet Trait d'Union, page 5 : « Mais au bout de 9 ans, la zone 2AU **passera** en zone agricole. »

M. le Maire demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire des victimes des attentats perpétrés en Belgique ce 22 mars 2016.

M. le Maire fait part du mail reçu le 22 mars 2016 de M. LEFEBVRE (signé par les trois membres de l'opposition), et explique qu'il n'a pas compris le sens du mail. M. LEFEBVRE indique dans son mail que le Maire et les conseillers municipaux ont tourné le dos à la démocratie participative, en « déclarant par la voix du maire, « que vous ne vouliez pas nous associer à la discussion, car il s'agissait d'un choix de travail » (voir compte rendu/PV CM du 7 décembre 2015) ».

M. le Maire répond que sur ce point (l'avis à donner sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) les conseillers de la majorité ont souhaité travailler en équipe.

M. LEFEBVRE répond que ce mail a été diffusé seulement aux conseillers municipaux, et que c'est le Maire qui est en train de le diffuser.

M. le Maire répond qu'il s'est senti attaqué par la formulation employée par M. LEFEBVRE, et précise que ce qui est dit est faux. M. le Maire indique que « lorsque vous êtes conviés aux commissions, vous ne venez pas ».

M. LEFEBVRE répond : « Vous dépassez les limites. De quel droit vous nous dites ça ? Encore faut-il être invité à toutes les commissions ».

M. le Maire répond qu'il y a des commissions où vous n'êtes plus. Il précise qu'il ne souhaite pas mettre une page dans le SBI pour redire la vérité. Il demande de ne pas être aussi brutal dans les écrits.

M. LEFEBVRE répond qu'il y en aura d'autres probablement.

Le Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2016 n'ayant pas été voté lors du précédent conseil, M. le Maire le soumet au vote. Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2016 ne faisant pas l'objet de remarque est approuvé, par 12 voix pour et 3 voix contre (A. BLANC-MONOT, E. DOY et G. LEFEBVRE).

I – ELECTION NOUVEL ADJOINT AU MAIRE – Délibération n°2016_014

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4 ;

Considérant la démission de M. Jean BARTHOMEUF de son mandat d'adjoint au maire,
Considérant la nécessité d'élire un nouvel adjoint au maire,

Un seul candidat se présente : M. Pierre-Louis BALLET. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Résultats : Votants : 15
 Bulletins Blancs ou Nuls : 5
 Suffrages Exprimés : 10
 Majorité absolue : 6
 10 voix pour M. BALLET

Le candidat, M. BALLET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité d'adjoint au maire, et immédiatement installé.

II – INTEGRATION VOIRIE ERABLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – Délibération n°2016_015

M. le Maire indique que la convention entre l'Association Syndicale du Lotissement (ASL) Les Erables, la commune et la CCDSV, a été signée ce jour, pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif et d'eaux pluviales du lotissement. L'ASL s'engage à céder gracieusement à la commune la voirie du lotissement, en contrepartie la commune s'engage à classer dans le domaine public la voirie du lotissement, pour la CCDSV réalise les travaux d'assainissement collectif d'ici fin 2017.

L'ASL réalisera à ses frais le réseau d'eaux pluviales. Le trop plein ira dans le réseau de la commune (les quatre puits perdus situés dans le lotissement seront interconnectés).

M. F. PATIN demande quel sera le coût pour la commune. M. le Maire répond que restera à la charge de la commune les frais de notaire, de cadastre, puis de l'entretien.

M. P-L BALLEST demande qui pilotera la réalisation des travaux. M. le Maire répond que dans la logique les travaux d'eaux pluviales et d'eaux usées seront réalisés en même temps. Le maître d'œuvre de la CCDSV pilotera la globalité des travaux avec l'accord de l'ASL.

M. F. PATIN demande si cette rétrocession de voirie est la condition pour la réalisation du réseau d'assainissement collectif. M. le Maire répond par l'affirmative. M. F. PATIN précise que cela doit représenter un coût important pour les habitants.

M. le Maire indique que cela permettra que l'ensemble des maisons du lotissement soient raccordées au réseau d'assainissement collectif, et de régler le problème des flaques d'eau sur la voirie.

M. G. LEFEBVRE demande si la CCDSV payera les travaux pour les eaux usées. M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme A. BLANC-MONOT demande si l'ASL payera la réfection de la voirie. M. le Maire répond que oui.

M. J. BARTHOMEUF demande si la réfection de la voirie sera faite en enrobé. M. le Maire répond qu'un enrobé à chaud sera réalisé, et précise que les trottoirs ne seront pas refaits.

VU la demande en date du 23 février 2016 de l'Association Syndicale Libre Les Erables, représentée par le Cabinet CITYA, demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement Les Erables, cadastrée AD 45, 60 et 59, pour une surface de 3 829 m² ;

VU le code de la voirie routière, notamment l'article L. 141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, de la voirie du lotissement les Erables, cadastrée AD 45, 60 et 59, d'une contenance de 3 829 m², chaussée, trottoirs, stationnement et espaces verts compris ;

- ACCEPTE le transfert amiable des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, sis dans son emprise ;
- DIT que l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié), ainsi que tous frais annexes, seront à la charge de la commune ;
- HABILITE le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, pour signer tout acte relatif à cette décision.

III – DEMANDE DE SUBVENTION CHARPENTE EGLISE

M. le Maire demande à M. J. BARTHOMEUF de faire le point sur le dossier de l'église. M. J. BARTHOMEUF indique qu'il n'a pas encore de devis, car en raison des mauvaises conditions météorologiques, l'entreprise n'a pas pu découvrir la charpente. Il précise que pour les entreprises, a priori, l'état de la charpente ne pose pas de problème. On aura plus d'information après le traitement.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce sujet, tous les éléments nécessaires à la prise de la délibération n'étant pas réunis (en attente de connaître l'état de la charpente). Il précise qu'un accord a été donné par le député M. Charles de la Verpillière pour une subvention de 7 000 € sur sa réserve parlementaire, et par le Conseil Départemental de l'Ain pour une subvention de 5 000 €.

Mme E. DOY demande si une souscription a été ouverte. M. le Maire répond que la paroisse a souhaité apporter sa contribution, qui sera la bienvenue. Il précise qu'il s'agit d'une initiative privée, et qu'il respectera la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 – Délibérations n°D2016_016 et D2016_017

P. WATSON présente les résultats de l'année 2015. L'exécution est conforme au budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. La capacité d'autofinancement est de 191 000 € (224 000 € en 2014).

Un excédent de fonctionnement de 1 205 385.30 € est dégagé.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 571 118.37 € pour les dépenses et de 795 278.06 € pour les recettes, ce qui dégage un excédent de clôture de 224 159.69 € auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2014, soit 981 225.61 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 1 205 385.30 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de la section d'investissement sont de 320 633.85 € en dépenses, et de 90 526.21 € en recettes, d'où un résultat négatif de l'année de 230 107.64 €.

A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats positifs de l'année précédente (83 157.29 €) et les reports décidés fin 2015.

On obtient ainsi le résultat définitif d'un besoin de financement de 352 499.35 €.

Ce besoin va être largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 1 205 385.30 €, ce qui permet une reprise d'un excédent de 852 885.95 € que M. WATSON propose au Conseil de reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016.

Bernard REY se retire de la séance et laisse la présidence à P. WATSON, pour procéder au vote du compte administratif 2015.

M. G. LEFEBVRE demande à quelle hauteur les dépenses imprévues impactent le budget 2015. M. P. WATSON explique que pour certaines dépenses il a été nécessaire de piocher dans les dépenses imprévues.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2016 comme cela a été proposé.

V – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – Délibération n°D20 16_018

M. le Maire rappelle qu'il s'était engagé à ne pas augmenter la pression fiscale. Il précise que ce qui augmente chaque année ce sont les bases qui sont revalorisées par l'Etat. Il précise qu'augmenter la pression fiscale s'il n'y a pas de recherche d'économies, c'est une solution de facilité par rapport aux contribuables, qui sont déjà suffisamment sollicités de partout.

Il précise que des économies ont été faites, et d'autres sont en cours.

La commune devra affronter cette année une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, ainsi que la baisse d'autres dotations.

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

M. G. LEFEBVRE demande quel est le pourcentage d'augmentation des bases. M. le Maire répond que les bases vont augmenter d'environ 1% (les chiffres exacts n'ont pas encore été communiqués).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2016, inchangés par rapport à ceux de 2015 :

- Taux de la TAXE D'HABITATION : 11,45 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER BATI : 12,53 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – Délibération D2016_019

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 667 000 € (571 000 € réalisés en 2015)

M. P. WATSON explique :

- que cette année l'amortissement des dépenses d'enfouissement des réseaux au Bourguignon est inscrit au budget pour 47 923.80 €.
- qu'une hausse des salaires est prévue en juillet 2016 et début 2017.
- qu'une enveloppe de 17 915,20 € est inscrite pour les dépenses imprévues.

Mme E. DOY répond que l'écart est grand par rapport à 2014 et 2015. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une prévision, et que cette somme ne sera pas forcément utilisée.

Mme A. BLANC-MONOT demande des explications par rapport aux dépenses d'entretien de la voirie et des réseaux. M. le Maire explique qu'auparavant ces dépenses étaient

regroupées au sein d'un même compte, désormais la nomenclature comptable a été modifiée, ces dépenses sont ventilées en deux comptes distincts.

M. F. PATIN souligne qu'en 2015 le budget prévisionnel était moindre pour ce compte. M. le Maire explique qu'en 2016 les dépenses de voirie seront plus importantes qu'en 2015.

M. P. WATSON explique que la CAF (Capacité d'autofinancement) Brute prévue est de 102 000 €, la CAF nette prévue est de 67 000 €.

Concernant le compte des frais de mission, Mme A. BLANC-MONOT demande si la hausse de ces dépenses est liée aux formations des agents. M. le Maire répond par l'affirmative.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 769 081 € (795 000 € réalisés en 2015).

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) diminue en 2016, et en 2017 elle devrait encore diminuer et serait de 68 000 €.

Concernant les recettes issues des concessions dans le cimetière, Mme A. BLANC-MONOT demande une explication sur la hausse des recettes perçues en 2015. M. le Maire explique qu'en 2015 il y a eu plus de ventes de concessions que prévues initialement.

Mme A. BLANC-MONOT demande des explications concernant la subvention attribuée par la CCDSV pour la bibliothèque. M. le Maire indique que la CCDSV verse une subvention à la mairie pour rembourser les frais d'acquisition de livres pour la bibliothèque municipale.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 621 966.95 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 954 966.95 €.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses réelles d'investissements s'élève à 501 000 €.

Concernant la présentation des dépenses d'investissement, M. F. PATIN indique que cette présentation n'est pas compréhensible, un lien entre le tableau détaillant les dépenses d'investissement et le tableau général des investissements devrait pouvoir se faire.

Dans le tableau des investissements détaillés, Mme A. BLANC-MONOT demande à quoi correspond la colonne « Décide ». M. le Maire explique qu'elle correspond à ce que les élus de la majorité ont décidé, et précise qu'ils peuvent ou non les voter.

M. J. BARTHOMEUF demande à combien s'élève la réserve. M. le Maire répond qu'elle est d'environ 900 000 €.

M. F. PATIN demande s'il y a des recettes reportées de 2015. M. le Maire explique qu'il y aura des échelonnements de paiement pour la taxe d'aménagement.

M. F. PATIN exprime le souhait de comparer les chiffres du budget prévisionnel 2015 et celui de 2016.

M. le Maire ne veut pas comparer les chiffres, mais se baser sur les besoins de la population. Il rappelle que les investissements ont été fixés par l'équipe majoritaire.

M. F. PATIN est d'accord sur le fait que la commune ne lève pas d'impôts pour faire de l'épargne.

M. le Maire rappelle que c'est un budget prévisionnel, qui pourra être ajusté au cours de l'année.

M. G. LEFEBVRE à combien s'élève le « bas de laine ». M. P. WATSON répond qu'il s'élève à 767 000 €.

M. J. BARTHOMEUF souligne qu'il y aura à l'avenir des projets importants et coûteux (multi-loisirs, maison Barret, Ex-Mairie). M. le Maire explique qu'il se souvient des inquiétudes qui existaient sur le coût d'une réhabilitation de l'ancienne mairie. Il précise que cette réhabilitation prendra la forme d'un bail emphytéotique administratif avec un bailleur social. M. J. BARTHOMEUF précise que le coût probable de ce projet serait de 65 000 €, qui sont à prévoir. Pour M. le Maire aucune somme n'est à prévoir pour l'instant. Concernant le terrain Barret, M. le Maire évoque le recours à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain. M. J. BARTHOMEUF explique qu'il sera nécessaire de prévoir le remboursement du capital.

M. le Maire trouve dommage d'alarmer les gens. Pour M. J. BARTHOMEUF, il ne s'agit pas d'alarmer mais de prévoir.

Mme A. BLANC-MONOT demande à quoi correspondent les 14 000 € de dépenses prévues pour l'école. M. le Maire et Mme S. MAZZOTTI expliquent qu'il s'agit des travaux de réfection d'une salle de classe, du remplacement de la baie vitrée notamment.

Concernant les dépenses de voirie, Mme A. BLANC-MONOT demande à quoi correspondent les 15 000 € de dépenses prévues. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une provision. M. A. BLANC-MONOT s'interroge sur le fait qu'il y ait des dépenses de voirie prévues à la fois en fonctionnement et en investissement. M. le Maire explique qu'il s'agit ici de l'enrobé de la voirie de l'Impasse du Bourguignon. M. le Maire ne souhaite pas revenir sur la PVR (Participation Voirie et Réseau) de ce dossier.

A la demande de Mme A. BLANC-MONOT, M. le Maire explique qu'un radar pédagogique sera installé Avenue de la Grande Seiglière. Elle demande si le plateau traversant est insuffisant, et si une analyse a été faite des données du radar aux Helvètes.

M. le Maire explique que le radar sera placé avant le plateau, et qu'il n'y a pas d'accès aux analyses.

Mme A. BLANC-MONOT explique qu'ils s'abstiendront de voter le budget, car la présentation n'était pas claire, et qu'il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire (DOB). M. le Maire répond qu'un DOB n'est pas obligatoire dans les petites communes. Il précise qu'ils ont été conviés à la réunion de la commission des finances.

Mme A. BLANC-MONOT répond qu'en limitant les débats à une commission, le public n'est pas associé, alors qu'il a le droit à être au courant.

M. le Maire lui répond qu'elle souhaite rajouter une strate. Il lui rappelle qu'elle a été élue pour représenter des électeurs, et participer aux réunions. Il explique que la dernière commission des finances était ouverte à l'ensemble des élus, qu'ils ont été conviés, et qu'ils ne sont pas venus.

Mme A. BLANC-MONOT souligne qu'une étude est prévue pour le centre du village. Elle demande s'ils ont déjà une idée de ce qu'ils souhaitent faire. M. le Maire lui répond de venir en commission.

Mme A. BLANC-MONOT déplore pour le public que les débats aient lieu en commission.

M. le Maire explique que cela se fait de partout, comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Mme A. BLANC-MONOT les grandes lignes se fixent en conseil municipal. Elle explique qu'elle essaie de comprendre où vont les élus de la majorité.

Concernant la maison BARRET, M. F. BLOCH indique que ce dossier a été évoqué en conseil municipal. Une étude sera lancée au préalable.

Pour M. le Maire, le public et les associations seront consultées en cas de besoin. Il rappelle que le travail a lieu en commission, et c'est pour cela que les élus sont invités à venir en commission.

Mme M. LABROSSE propose de revoir le fonctionnement de préparation du budget pour l'année prochaine. M. le Maire explique que cela dépendra de la teneur des mails, et du maintien de l'opposition dans ceux-ci.

Mme E. DOY répond qu'ils sont dans l'opposition depuis le temps que M. le Maire le dit.

M. G. LEFEBVRE dit qu'ils essaient d'être constructifs. M. le Maire répond qu'il essaie aussi d'être constructif.

Le montant total des recettes réelles d'investissements pour 2016 s'élève à 95 100 €.

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 450 490.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à 12 voix POUR, 3 CONTRE (A. BLANC-MONOT, G. LEFEBVRE, E. DOY) et 0 ABSTENTION, DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'année 2016, tel qu'il a été présenté.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – CCDSV

M. le Maire fait part de la proposition qui sera faite lors du prochain conseil communautaire d'augmenter les taux d'imposition de la CCDSV de 5%. Un tour de table est réalisé pour recueillir l'avis des conseillers.

Pour M. J. BARTHOMEUF c'est encore le contribuable qui va mettre la main à la poche. Il précise que jusqu'à maintenant il n'y avait rien sur les feuilles d'impôt pour le communautaire.

M. le Maire indique que plusieurs débats ont eu lieu à la CCDSV. Les vice-présidents ont demandé de rechercher à faire des économies en interne, et s'il le faut, faire une année blanche. Lors du dernier bureau de la CCDSV, Mme M. LABROSSE a rappelé qu'il fallait se mettre à la place des concitoyens, et qu'il fallait d'abord faire des économies. Les maires des petites communes se sont d'ailleurs rangés derrière elle.

M. P-L BALLETT indique qu'en réunion de la commission finances de la CCDSV, tous les élus sont favorables à la réduction des dépenses culturelles, aux aménagements sur le port. M. le Maire explique que la CCDSV a beaucoup investi dans les zones industrielles, et tant que les parcelles ne seront pas vendues, cela représentera une charge pour la communauté de communes. A cela se rajoute le déploiement de la fibre que la CCDSV va financer alors qu'il s'agit d'une compétence du SIA.

M. le Maire explique que certains maires ne vont pas voter cette hausse d'imposition. Il précise que le budget assainissement est autonome. M. J. BARTHOMEUF indique que s'il est déficitaire, il sera compensé par le budget général de la CCDSV. M. le Maire répond que non, car il est fonction du prix de l'eau.

Pour M. F. BLOCH, on n'augmente pas les impôts à la commune, donc pas d'augmentation à la CCDSV.

M. P-L BALLETT explique que les coupes ont été sévères sur le budget de la culture. Il s'exprime contre cette proposition d'augmentation des taux d'imposition de la CCDSV de 5%.

M. F. PATIN est contre cette proposition, mais souligne qu'il n'a pas tous les éléments. Mme S. MAZZOTTI est contre également cette proposition, mais concède qu'une telle hausse s'explique.

Mme M. LABROSSE explique que si elle avait encore son siège, elle serait bien embêtée de ne pas suivre le Président pour lequel elle a voté, mais elle lui demanderait de revoir sa copie. Elle a noté une différence entre les petits villages qui refusent cette augmentation et Trévoux qui est favorable.

Pour M. P. WATSON il faut éviter d'augmenter les impositions, et faire des économies en interne.

Pour M. J. BARTHOMEUF il faut rechercher les économies, et rejette l'augmentation de 5%. Il est nécessaire pour lui de prévoir. Il souligne que le prix de l'eau n'a pas augmenté comme prévu. M. le Maire répond que la hausse est étalée. M. J. BARTHOMEUF fait remarquer que la hausse a été divisée par deux par rapport à la décision de la commission.

M. P. WATSON signale que la dernière fois à une réunion à la CCDSV une question a été posée sur le nombre d'agents employés par la CCDSV, à laquelle aucune réponse n'a pu être apportée.

Les dépenses prévues par la CCDSV sont critiquées car elles ne sont jugées urgentes. Il est souligné que la CCDSV a beaucoup investi dans des zones industrielles, dont les terrains n'ont pas encore été vendus à ce jour.

Mme A. BLANC-MONOT n'est pas sûre que leur avis intéresse la commune. Elle n'a pas tous les éléments pour se prononcer, et se demande si la CCDSV peut y arriver sans augmenter les impôts. Elle laisse au Maire le soin de prendre la décision.

M. G. LEFEBVRE rejoint l'argumentaire de Mme A. BLANC-MONOT.

Mme E. DOY se prononce contre cette hausse d'imposition.

Le conseil municipal décide majoritairement de s'opposer à cette hausse. M. le Maire explique qu'il votera contre cette proposition.

B – Sécheresse

A la demande de Mme A. BLANC-MONOT, M. le Maire explique que la procédure de classement en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2015 est toujours en cours. Il s'agit d'une procédure longue. Pour l'instant, pas de réponse de la Préfecture de l'Ain à cette demande. Mme P. LABART souligne que pour la sécheresse de 2003 la procédure a été très longue, celle-ci ayant duré plusieurs années.

C – Cross

Mise au point réalisée pour l'aide demandée par les associations aux agents municipaux : toute demande de prêt de matériel, de mise à disposition de salle ... des associations pour leurs manifestations, devra désormais passer par M. P-L BALLETT.

D – Ecole

- Carnaval de l'école : vendredi 25/03
- Remplacement baie vitrée : devis en cours

E – Classes en 6

Appel à la mobilisation des conscrits de la 6.

F – Parcours du Cœur

Départ de St Bernard dès 9h, arrivée à Massieux, le dimanche 3 avril 2016.

G – Chasse aux œufs

Le samedi 26/03, organisée par les Classes en 4, dans le jardin à la française.

H – Inauguration Logements HBVS – Lotissement La Plaisance

Le vendredi 25/03 à 17h30

I – Accueil des nouveaux arrivants

Le 19/03/2016, six familles étaient présentes.

J – Voisins Vigilants

Une réunion publique sera organisée prochainement.

K – Modification Simplifiée n°3 du PLU

Pas d'avis défavorables des personnes publiques associées.

L – Parc Naturel Régional de la Dombes

M. F. BLOCH fait le point sur le dossier du PNR de la Dombes.

Une réunion a eu lieu le 14 mars dernier à Villars-les-Dombes. Le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, M. WAUQUIEZ, n'est pas favorable à la création d'un PNR. Il ne souhaite pas poursuivre le travail de création d'un PNR, en raison du coût de fonctionnement élevé (2,5 millions d'euros pour la Région, idem pour le Département).

M. F. BLOCH invite les conseillers à lire le communiqué de presse de M. WAUQUIEZ, qui souhaite mettre en place un conseil de territoire, structure jugée plus souple.

La décision sera prise d'ici l'été, après avoir recueilli l'avis de la population et des organismes associés.

Une autre réunion a eu lieu avec M. RAYMOND : il existe aujourd'hui 51 PNR, couvrant 1/3 du territoire. Pour M. RAYMOND, leur nombre sera limité.

A ce jour, aucune décision n'a été prise. Aucun conseil municipal n'a exprimé une volonté aussi claire que St Bernard.

Pour M. le Maire, c'est le pot de terre contre le pot de fer. M. RAYMOND essaie de sauver son dernier combat. Jusqu'à maintenant il n'y avait pas de couleurs politiques dans ce dossier, désormais il devient un dossier politique.

M. P-L BALET explique que ce dossier avait été lancé initialement par M. VOISIN et M. de la VERPILLIERE.

Pour M. le Maire, ce sera compliqué d'avoir un PNR pour la Dombes, et que St Bernard devienne la porte d'entrée du parc. La structure qui sera choisie n'aura pas de cadre juridique.

M – Travaux

- Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de rénovation de l'installation du chauffage de la mairie : le 1^{er} avril 2016.
- Fin des travaux au Bourguignon : juin 2016.

- Cheminement piétonnier aux Erables : fin des travaux début avril.

N – Eclairage Public

M. J. BARTHOMEUF explique qu'il a écrit au Président du SieA afin de lui faire part des nombreuses pannes d'éclairage public.

Le SieA a répondu qu'en effet il est constaté sur la commune un taux de panne des ampoules élevé, en raison d'un lot d'ampoules déficientes pour vice-caché. Mesure corrective envisagée par le gestionnaire de l'éclairage public : utiliser des ampoules de marque Philips.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Prochain conseil municipal : Lundi 2 mai 2016 à 19h30.

Signatures :